

Construction maison, ajout d'un transfo

Par **cameleons**, le **09/05/2019 à 10:04**

Bonjour a tous,

Je vous écrit en espérant trouver des réponses.

Nous avons acheté un terrain sur un projet de lotissement. Un maison avec un terrain de 322m², jusque là tout va bien. 2 jours avant de signer chez le notaire le directeur du projet nous appel pour nous signaler qu'il y a un petit soucis, une modification du terrain et pour cause, il doit installer un transformateur pour le lotissement et d'après lui, erdf ne lui a pas laissé le choix que de nous prendre un bout de terrain 14m² pour installer un gros transfo à 3 mètres de la maison.

On lui dit que cela change tout, une modification de la parcelle, de la vue, il est énorme quand on sort de la maison on voit que ça, le coté néfaste bruit, vibration, onde, sans parler de la revente par la suite de la maison, perte de valeur pour moi.

En réponse, on a pas le choix, pas de modification du prix, car ils peuvent changer la dimension des terrains comme ils veulent, pas de compensation, de négociation, juste signé sinon pas de maison, alors que les prêts bancaires était établi.

Pour finir il a repris le plan d'origine pour y mettre un coup de feutre qui coupe mon terrain avec sa signature et c'est tout.

En espérant avoir était clair, pensez vous que je peux me retourner contre lui, bloqué quelque chose, faire déplacer ce transfo horrible ?

Je vous remercie par avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/05/2019 à 10:49**

Bonjour

Désolés nous ne sommes qu'un forum étudiants.

Je vous suggère de vous rendre sur le site Légavox qui est spécialisé dans le conseil juridique.

Par **Lorella**, le **09/05/2019** à **11:11**

Bonjour

je n'y connais rien, mais un site spécialisé peut vous apporter réponse.

<https://droitsurterrain.com/posez-votre-question-droits-terrain/>

Par **harosello**, le **09/05/2019** à **13:06**

Bonjour,

Bien que nous soyons sur un forum étudiant, ce que vous me dites ci-dessous m'interpelle.

[citation]

En réponse, [fluo]on a pas le choix, pas de modification du prix[/fluo], car ils peuvent changer la dimension des terrains comme ils veulent, pas de compensation, de négociation, juste signé sinon pas de maison, alors que les prêts bancaires était établi.

Pour finir [fluo]il a repris le plan d'origine pour y mettre un coup de feutre qui coupe mon terrain avec sa signature[/fluo] et c'est tout.

[/citation]

Qui vous a dit que vous ne pouvez pas modifier le prix ? Attention, certains peuvent profiter de vos méconnaissances à droit pour vous la faire à l'envers... Si c'est le simple propriétaire qui veut juste récupérer ses billes méfiez-vous, il n'a pas forcément la science infuse un droit. Pour cela retournez vous vers une association spécialisée dans ce domaine, ou un avocat qui pourra clairement vous apporter la réponse. Mais j'insiste !

Quant à la deuxième partie, permettez-moi de vous dire que vous êtes face à un amateur !

Si je peux vous donner un autre conseil, essayez de vous renseigner si le propriétaire était informé de cette installation avant la vente sans vous le préciser... Peut-être qu'il était informé, peut-être qu'il y a eu une annonce légale de travaux (registres, journaux) ? Si c'est le cas, ce peut être assez important et rapportez-le à l'avocat ou au conseiller juridique.

Bon courage,

Par **Lorella**, le **09/05/2019** à **13:08**

voir au cadastre peut-être ?

Par **cameleons**, le **09/05/2019** à **13:26**

Merci pour vos réponses.

Nous sommes effectivement sans connaissance et nous sommes disons des personnes crédules on se laisse avoir facilement.

Pour parler du prix c'est le directeur du projet qui nous a dit j'ai pas le choix que de prendre un bout de mon terrain pour mettre ce transfo, et que c'est erdf qui a donner le seul et unique endroit ou il pouvait aller que je doute énormément. J'ai demander que le prix n'est plus le même, comme excuse que le terrain qu'il a eu pour le projet ne rentre pas dans le budget de la construction que si on veut notre maison ca sera comme ca, aucune négociation.

Le projet c'est un lotissement de 38 maisons.

à la base il nous a jamais parler de mettre un transfo, après tout c'est eux les spécialistes il devrait savoir que pour alimenter un lotissement un transfo sera implanté. Mais de la façon que c'est fait c'est un escroc ou abus de notre gentillesse.

J'essaye de voir comment trouver un avocat, je veux pas me laisser faire, la maison n'est pas fini d'être construite.

Par **Lorella**, le **09/05/2019** à **17:31**

vous pouvez consulter dans un premier temps un professionnel du droit dans des permanences près de chez vous. C'est gratuit.

<http://www.cdad-seineetmarne.justice.fr/permanences/>